



Début de la séance : Le 28 Octobre 2020 à 19h00 (visioconférence)
Membres présents : Vincent LABARBE, Arnaud BRUN, Frédéric POCHELU, Stéphane BERNARD (CRA), Julien TESSEYRE, Jean-Louis BEAUFORT, Cyril CHAVANT (CRI) et Vincent LORIOU

Membres absents excusés : Fabrice CARRE et Stéphane TANGUY VEYSSIERE

Invités : Franck SERES (Nomination JAs Championnat)

Rappels / Observations

En cas de problème avec GIRPE, vous devez le signaler dans la journée à la CSR par email avec le secrétariat de la Ligue en copie en expliquant le problème rencontré. Pensez à fournir des impressions écrans ou photos comme preuves et/ou explications. Les emails :

csr@lnatt.fr
secretariat@lnatt.fr

Votre équipe est exempte sur une journée (poule incomplète), vous devez remplir une composition d'équipe soit en utilisant GIRPE ou bien directement dans SPID. C'est obligatoire.

Les règles spécifiques pour la Phase 1

- Les équipes incomplètes sont autorisées, dans la limite d'un joueur absent par équipe (soit 3 joueurs présents sur 4).
- Pour les divisions PNE et PN, un joueur par équipe n'ayant pas le classement minimum est autorisé.
- **Non application** du dernier paragraphe de l'article II.110 – Licence des Règlements Sportifs Fédéraux :

« II.110 – Licence

...

En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre que les joueurs qualifiés à la date initialement prévue. »

Cela se traduit pour cette phase par : les joueurs doivent être qualifiés à la date effective de la rencontre.

Phase 1 / Tour 3 17 et 18 Octobre 2020

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

R3

Poule E

AS Libourne (2) contre Fouras CP (3)

Forfait simple du club de Fouras avisé auprès du club et de la CSR.

Défaite « 14-00 » points partie et « 3-0 » points rencontre.

À titre exceptionnel, suite aux éléments fournis par le club de FOURAS, la CSR a décidé de ne pas appliquer la pénalité financière associée au forfait simple.

Suite aux circonstances de ce forfait, la CSR autorisera un deuxième forfait simple à cette équipe avant application du forfait général.

Poule P

Raq. Marmandaise (4) contre TT Passageois (8)

La rencontre a été gérée sur papier.

2^{ème} infraction, amende de 10,00 euros pour non utilisation de GIRPE.

Poule N

La Rochelle CPR (7) contre TT Echillais (1)

La joueuse Carolane CHEVALLIER (n°1714755) du club de La Rochelle s'est blessée au cours de sa partie en double et n'a pas disputé sa dernière partie. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Abandon (la joueuse perd les points classement comme si elle avait joué et perdu la partie) pour sa 3^{ème} partie de simple.

Non présentation d'un certificat médical, l'amende de 30,00 € pour abandon d'un joueur en Championnat par équipes est appliquée.

Fin de la séance 20h00.

Prochaine réunion CSR : Non définie en séance